

# Accueil de Loisirs Associé à l'École ALAÉ Élémentaire de Cazalé



**Contact ALAE de l'école :**  
**Responsable de l'ALAE de Cazalé**  
**Mme Ludivine Oltra**  
**Tél.: 06.70.30.75.51**  
**[alae.cazale@ville-pamiers.fr](mailto:alae.cazale@ville-pamiers.fr)**

# Accueil de Loisirs

Associé à l'École de 6 à 11 ans

Accueil de Loisirs Associé à l'École : structure municipale éducative agréée par la D.D.C.S.P.P. 09 (Direction Départementale de la Cohésion Sociale & de la Protection des Populations.)



## Les modalités d'inscription...

Un dossier d'inscription est rempli par chaque famille, il est conservé au Guichet Famille.

Une réactualisation (fiche recto-verso) est demandée en début d'année scolaire.

Pour toute contre-indication médicale un Protocole d'Accueil Individualisé Municipal (PAIM) est mis en place entre la municipalité, les parents et l'école.

Pour la cantine, l'accueil du soir, l'aide aux leçons et l'accueil du mercredi.

### RÉSERVATION OBLIGATOIRE POUR CHAQUE QUINZAINE

Un coupon de réservation doit être rempli et remis au responsable de l'ALAE de l'école au plus tard le mardi de la semaine avant la quinzaine concernée.

Toute absence non justifiée à la cantine sera facturée.

Un tarif majoré sera appliqué pour les repas non réservés dans les délais impartis.

**Secrétariat du Service Enfance Jeunesse Éducation**

Maison de service au public et de l'action sociale

5 rue de la maternité 09100 Pamiers

Tél : 05.34.01.09.10

Courriel : [secretariat.enfance.jeunesse@ville-pamiers.fr](mailto:secretariat.enfance.jeunesse@ville-pamiers.fr)

## Les lundis, mardis, jeudis & vendredis...

<b>Alaé du matin</b>	<b>7h45 - 8h50</b>	Les enfants arrivent de façon échelonnée et signalent à leur arrivée : 1. Je ne mange pas à la cantine, mais je souhaite être sous la surveillance des animateurs entre 11h45 et 12h10. 2. Je m'inscris pour participer à l'accueil du soir entre 16h30 et 18h30.
<b>Temps scolaire</b>	<b>8h50 - 12h</b>	Temps d'enseignement.
<b>Pause méridienne</b>	<b>12h - 12h10</b>  <b>à partir de 12h</b>	Temps de surveillance assuré par les animateurs : si un enfant non inscrit à la cantine n'est pas récupéré par ses parents il est automatiquement amené à la cantine.  Fonctionnement en 2 services: 1- Départ en bus pour le site de Las Parets. Arrivée & début du repas à 12h30 (grand réfectoire) Retour à l'école vers 13h45, puis activités jusqu'à 14h20. Les animateurs de ce groupe auront la charge d'accueillir aussi les élèves dont les parents travaillent (entre 13h50 & 14h00 : sur inscription & avec justificatif.) 2- Départ en bus pour le site de Las Parets. Arrivée & début des activités dans les locaux du centre de loisirs, jusqu'à 13h. Début du repas à 13h10. Retour à l'école vers 14h10.
<b>Temps scolaire</b>	<b>14h20-16h45</b>	Temps d'enseignement.
<b>Alaé du soir</b>	<b>16h45-18h30</b>	L'enfant a la possibilité de choisir et de réaliser diverses activités. Les départs échelonnés sont pris en compte. Il peut participer à l'aide aux leçons sur inscription par séance de 45mn

## Le mercredi à Cazalé...

<b>Accueil du matin</b>	<b>7h45-8h50</b>	Les enfants arrivent de façon échelonnée et signalent à leur arrivée : 1. Je reste à l'alaé (mes parents ont réservé ma place.)
<b>Temps scolaire</b>	<b>8h50-12h</b>	Temps d'enseignement.
<b>Accueil du midi</b>	<b>12h-14h</b>	Si un enfant non inscrit à la cantine n'est pas récupéré par ses parents il est automatiquement amené à la cantine.
<b>Accueil de l'après-midi</b>	<b>14h-18h30</b>	L'enfant a la possibilité de choisir et de réaliser diverses activités. Les départs échelonnés sont pris en compte à partir de 16h30. Goûter donnés par la famille.



**cALAEÉ**  
**zalé**  
 Accueil de Loisirs Associé à l'École



**Temps  
 cantine**



**Temps  
 calme**

**Temps  
 créatifs**



**Temps  
 jeux**

